



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL
ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Délibération n° 26/2026

Date de convocation
05/06/2026

Le neuf juin à 18h

Date d'affichage
05/06/2026

L'an deux mil vingt six

Membres en exercice
11

Le conseil municipal, légalement convoqué en seconde instance, en l'absence de quorum à la convocation précédente, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire, sans condition de quorum

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
FEYRET Nicole,
HOUSSELIN Virginie,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

CRIGNON Mathieu,

Absents :

CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,

Secrétaire de séance:

Martial TRÉHIN.

Quorum: -
Présent(s): 8
Absent(s): 3
Pouvoir(s): 0
Votant(s): 8

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire, soit 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants ;

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Jérôme VREL

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

a-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8

c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

d-Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1

e-Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 7

f-Majorité absolue : 5

Proclamation de l'élection des délégués

A été proclamé délégué titulaire :

- Monsieur Jérôme VREL

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur Martial TRÉHIN
- Madame Nicole FEYRET
- Monsieur Alain BÉAL

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

a-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (enveloppes déposées) : 8

c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

d-Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

e-Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 8

f-Majorité absolue : 5

Proclamation de l'élection des suppléants
Ont été proclamés délégués suppléants :

- Madame FEYRET Nicole
- Monsieur BÉAL Alain
- Monsieur TRÉHIN Martial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 26/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire



Martial TREHIN
Secrétaire de séance

A blue ink signature, likely of Martial Trehin, is written in a stylized, cursive manner.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le



ID : 027-212700108-20260609-27010A2632026-DE



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RESTRUCTURATION CENTRE BOURG
VALIDATION PHASE PRO
Délibération n° 27a/2026

Date de convocation
05/06/2026

Date d'affichage
05/06/2026

Membres en exercice
11

Le neuf juin à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué en seconde instance, en l'absence de quorum à la convocation précédente, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire, sans condition de quorum

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
FEYRET Nicole,
HOUSSELIN Virginie,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

CRIGNON Mathieu,

Absents :

CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,

Secrétaire de séance:

Martial TRÉHIN.

Quorum : -
Présent(s) : 8
Absent(s) : 3
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 8

RESTRUCTURATION CENTRE BOURG VALIDATION PHASE PRO

Après avoir pris connaissance documents relatifs au projet de Restructuration du Centre Bourg - phase PRO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les documents relatifs à la phase PRO établis par HETRE
CONCEPTEUR

AUTORISE le lancement de la consultation des entreprises pour le projet de Restructuration du Centre Bourg

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure et signer les documents nécessaires.

ADOpte la présente délibération par 1 CONTRE - 0 ABS - 7 POUR

Délibération 27a/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire



Martial TREHIN
Secrétaire de séance



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RESTRUCTURATION CENTRE BOURG
DEMANDE DE SUBVENTION MON VILLAGE MON AMOUR
Délibération n° 27b/2026

Date de convocation
05/06/2026

Date d'affichage
05/06/2026

Membres en exercice
11

Le neuf juin à 18h

L'an deux mil vingt six

Le conseil municipal, légalement convoqué en seconde instance, en l'absence de quorum à la convocation précédente, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire, sans condition de quorum

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
FEYRET Nicole,
HOUSSELIN Virginie,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

CRIGNON Mathieu,

Absents :

CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,

Secrétaire de séance:

Martial TRÉHIN.

Quorum : -
Présent(s) : 8
Absent(s) : 3
Pouvoir(s) : 0
Votant(s) : 8

RESTRUCTURATION CENTRE BOURG DEMANDE DE SUBVENTION MON VILLAGE MON AMOUR

Vu le projet d'aménagement en sécurisation lié au projet de restructuration du centre bourg, projet inscrit au contrat de territoire 2023-2027 de la Communauté de Communes du Vexin Normand,

Considérant ce projet au coût prévisionnel à charge de la commune d'Amécourt (projet mutualisé avec le SAEP d'Hébécourt) d'un montant de 66 150€ ht (cout global 389 630€ ht)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière à hauteur maximale, au titre du MON VILLAGE MON AMOUR

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de ladite subvention,

ADOpte la présente délibération par 0 CONTRE - 1 ABS - 7 POUR

Délibération 27b/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

Martial TREHIN
Secrétaire de séance





DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CDG27 – ADHÉSION PREVOYANCE
MAINTIEN DE SALAIRE
Délibération n° 28/2026

Date de convocation
05/06/2026

Le neuf juin à 18h

Date d'affichage
05/06/2026

L'an deux mil vingt six

Membres en exercice
11

Le conseil municipal, légalement convoqué en seconde instance, en l'absence de quorum à la convocation précédente, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire, sans condition de quorum

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
FEYRET Nicole,
HOUSSELIN Virginie,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

CRIGNON Mathieu,

Absents :

CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,

Secrétaire de séance:

Martial TRÉHIN.

Quorum: -
Présent(s): 8
Absent(s): 3
Pouvoir(s): 0
Votant(s): 8

CDG27 – ADHÉSION PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les Articles L 452-42, L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 27 en date du 31/08/2022, autorisant le Président du CDG à signer la convention de participation Protection Sociale complémentaire, volet Prévoyance avec la MNT.

Vu la saisine à réaliser avant ce 07/07/2026 auprès du CDG27 de la commune d'Amécourt, quant aux modalités de versement et montant de la participation financière pour leur séance du 25/08/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance, dont l'attributaire est la MNT-2023-2028 et ce, aux conditions suivantes :

- Date d'effet : 01/09/2026. Le contrat pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2028.
- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.
- Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Contractuels de droit public et de droit privé.

RENONCE à toute participation financière aux contrats labellisés prévoyance.

FIXE le montant de la participation financière pour tous les agents adhérents à la Convention de Participation MNT-2023-2028 selon les modalités suivantes

- Participation employeur pour la Prévoyance maintien de salaire :
7€, du 01/09/2026 au 31/12/2028

Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

VERSERA la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la commune d'Amécourt, en position d'activité ou détachés auprès de celui-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé, en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité et ayant souscrit un contrat.

AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion à la présente convention de participation.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération 28/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

Martial TREHIN
Secrétaire de séance



A large, stylized blue ink signature, likely belonging to Martial Trehin, the Secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le

ID : 027-212700108-20260609-27010AM282026-DE





DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
COMMUNE D'AMÉCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 AVRIL 2026

Délibération n° 25/2026

Date de convocation
05/06/2026

Le neuf juin à 18h

Date d'affichage
05/06/2026

L'an deux mil vingt six

Membres en exercice
11

Le conseil municipal, légalement convoqué en seconde instance, en l'absence de quorum à la convocation précédente, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jérôme VREL, Maire, sans condition de quorum

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BODESCOT Laetitia,
FEYRET Nicole,
HOUSSELIN Virginie,
MAILLE Linda,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme,

Absents Excusés:

CRIGNON Mathieu,

Absents :

CARRARA Karine,
CARRARA Xavier,

Secrétaire de séance:

Martial TRÉHIN.

Quorum: -

Présent(s): 8

Absent(s): 3

Pouvoir(s): 0

Votant(s): 8

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 AVRIL 2026

Considérant la prise en compte des observations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de séance du 08 avril 2026

ADOpte la présente délibération par 0 CONTRE - 1 ABS - 7 POUR

Délibération 25/2026

Pour copie certifiée conforme

Jérôme VREL
Maire

Martial TREHIN
Secrétaire de séance

